Résolution sur l’Iran, en particulier l’ empoisonnement de centaines d’écolières

2023/2587(RSP) - 16/03/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 516 voix pour, 5 contre et 14 abstentions, une résolution sur l'Iran, en particulier sur l'empoisonnement de centaines d'écolières.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR, the Left et députés.

En Iran, les femmes et les jeunes filles ont mené des manifestations pacifiques à grande échelle pour réclamer la démocratie et la fin de la discrimination systémique à l'encontre des femmes. Les manifestations ont été lancées par des femmes qui demandaient que les responsables de la mort de Mahsa Jina Amini rendent des comptes et que cessent la violence et la discrimination à l'égard des femmes en Iran, en particulier sous la forme de l'imposition du port du voile.

En outre, des milliers de filles et de femmes en Iran ont été victimes d’attaques perpétrées au moyen de produits chimiques toxiques depuis novembre 2022, ce qui a empêché les filles d'aller à l'école. Fatemeh Rezaei, 11 ans, serait décédée après avoir été empoisonnée au gaz dans son école.

Le Parlement a fermement condamné cette tentative atroce de réduire au silence les femmes et les filles en Iran. Il a exprimé sa profonde solidarité avec les étudiants iraniens empoisonnés lors de ces incidents et avec leurs familles et a réitéré son soutien absolu à la demande des femmes et des filles iraniennes d'abolir toute discrimination systémique.

Les députés ont invité le Conseil des droits de l’homme des Nations unies de charger la mission d’enquête internationale indépendante d’une enquête indépendante sur les empoisonnements d’écolières, et ont exigé que les coupables répondent de leurs actes.

L'Iran est invité à :

- accorder un accès total à la mission d’enquête internationale indépendante et au rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l’homme en République islamique d’Iran;

- garantir un accès non discriminatoire à l'éducation pour les filles et à abroger toute législation discriminatoire à l'égard des filles et des femmes;

- respecter les droits des Iraniens à la liberté d'expression et de réunion pacifique ainsi que la liberté des médias;

- libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes emprisonnées ou poursuivies pour avoir exercé leurs droits fondamentaux et faire en sorte que toutes les charges retenues contre elles soient abandonnées.

La résolution a demandé au Conseil d’ajouter le Corps des gardiens de la révolution islamique sur la liste des organisations terroristes et d'étendre la liste des sanctions de l'UE, y compris dans le cadre des mécanismes mondiaux de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme, à tous les responsables de violations des droits de l'homme en Iran.

Enfin, les États membres sont invités à faciliter la délivrance de visas et de bourses d'asile et d'urgence aux personnes qui doivent quitter l'Iran, en particulier les femmes et les jeunes filles.